

Point 10.2 de l'ordre du jour : Examen et approbation du programme de travail et budget bienneaux pour 2022-2023 – Extension budgétaire

Objet du document

1. Solliciter l'examen et l'adoption par la Conférence de l'extension du programme de travail et budget du Secrétariat pour 2023 dans le budget biennal 2022-2023.

Contexte

2. L'article 6 du Règlement financier exige que le Directeur général soumette à chaque Conférence du PROE les prévisions budgétaires annuelles pour l'année à venir en vue de leur adoption lors de ladite Conférence. L'adoption des prévisions budgétaires annuelles tient lieu d'autorisation de procéder aux prévisions budgétaires approuvées.
3. Le document Programme de travail et budget bienneaux pour 2022-2023 – Extension budgétaire, accompagné de notes explicatives, figure à l'Annexe 1.

Recommandation

4. Le Conseil exécutif est invité à :
 - 1) **examiner et adopter** la proposition d'extension du programme de travail et budget de **36 548 949 USD** pour 2023. Le budget provisionnel pour 2023, tel qu'approuvé l'an passé lors de la 30^e Conférence du PROE, était de 23 731 883 USD.

23 août 2022